



● Apaba ●

Les BIO de l'Aveyron

# AIDES BIO en 2019

Rodez, le 25 avril 2019

📍 Carrefour de l'agriculture  
12026 RODEZ Cedex 9

☎ 05 65 68 11 52

🌐 [www.aveyron-bio.fr](http://www.aveyron-bio.fr)

✉ [contact@aveyron-bio.fr](mailto:contact@aveyron-bio.fr)

📘 [association.apaba](http://association.apaba)

Cher adhérent-e ou futur adhérent-e,

Le printemps est là: l'herbe pousse... c'est aussi la période des demandes de subventions! Nous vous présentons les nouveautés à savoir pour vos dossiers et comment l'APABA vous accompagne.

Un réseau de producteurs au service des producteurs : **Grâce à la mobilisation de la FNAB, notre tête de réseau, le crédit d'impôts a été augmenté de 1 000 € en 2019, et ce, pour chaque personne ayant une activité certifiée bio (agriculteur à titre principal, secondaire ou cotisant solidaire).**

**A l'Apaba, nous sommes habilités pour vous accompagner. De la production à la mise en marché, une équipe de 7 spécialistes de l'AB, pour vous aider à concevoir un projet de conversion ou de création d'un nouvel atelier bio.**

(exploitant à titre principal ou secondaire) pour un reste à charge de 300 €.

*Pour 2019, déposer les demandes le plus tôt possible (et avant le 30 septembre).*

Adhérer et participer aux actions de l'APABA vous permettront d'avoir **une entrée dans cette mesure**: structuration de la filière bio, GIEE Prairies à flore variée, GIEE Couverts Végétaux, Pass Expertise Bio, groupe DEPHY ...

La FNAB porte une action en justice pour dénoncer les retards de paiement des aides bio depuis 2016. Elle demande un paiement immédiat de toutes les aides bio non versées, ainsi qu'un recours indemnitaire suite au préjudice de trésorerie.

## Crédit d'impôts AB : augmentation à 3 500 € !

C'est l'aide principale pour toutes les fermes peu ou pas aidées par la PAC, et pour celles qui n'ont plus d'aide au maintien en AB. **Son montant passe de 2 500 € à 3 500 € par personne**, jusqu'à 4 associés.

**Pour demander le crédit d'impôts :**

- ▶ Vous trouverez le [formulaire 2019 ici](#)
- ▶ Pour les années précédentes, c'est ici : [2018](#) - [2017](#)

## Pass Expertise Bio : Un conseil personnalisé

Ce Pass est l'opportunité de bénéficier d'un conseil sur une conversion ou un nouveau projet AB. Il concerne les fermes conventionnelles, en C1, **mais aussi les fermes bio prévoyant un changement majeur sur l'exploitation**. Il porte sur la technique, la stratégie commerciale, la faisabilité économique. La Région Occitanie verse cette aide de 1 200 € au demandeur

(exploitant à titre principal ou secondaire) pour un reste à charge de 300 €.

*Pour 2019, déposer les demandes le plus tôt possible (et avant le 30 septembre).*

## Aides aux investissements matériels en AB

Pas de changements sur cette aide majeure des investissements en AB. Contactez-nous pour savoir comment obtenir l'attestation nécessaire à votre dossier.

*Les dossiers se déposent avant le 13 juin ou avant le 30 septembre.*

## Aides bio de la PAC

Les conditions des aides à la conversion et au maintien ne changent pas. Financièrement, la Région prend le relais de l'Etat qui s'est désengagé de la mesure d'aide au maintien.

Pour les plafonds, la transparence des Gaec etc., consultez le [guide des Aides à l'Agriculture Bio](#), édité par Bio Occitanie.

Domiciliation : CA Quercy Rouergue  
📍 Agence Rodez-Centre - ☎ 05 65 75 75 70  
Non assujettie à la TVA  
Banque | Guichet | Compte | Clé  
11206 | 00019 | 00026163260 | 27

Association reconnue  
d'intérêt général concourant à  
la défense de l'environnement  
naturel depuis  
le 12 décembre 2011

Agrément  
entreprise solidaire  
depuis  
le 10 juillet 2013

Association loi 1901  
Préfecture de Rodez  
J.O du 23 mai 1990

Siret  
438 568 818 00027  
Code NAF : 913 E  
Formation  
73120042412

Membre  
de la FNAB  
du Réseau CIVAM  
et du Pôle Bio  
Massif Central

Un document explicatif pour les agriculteurs et les collectivités est disponible sur demande.

## Exonération de taxe foncière

Les communes peuvent prendre une délibération pour exonérer de taxe foncière les parcelles conduites en AB.

## Calendrier des aides 2019

Subvention	Dates 2019
PAC	15 mai
Crédit d'impôts / Déclaration de revenus	17 mai : papier - 23 mai : en ligne
Investissements en AB (4.1.2.)	13 juin ou 30 septembre
Investissement sur la gestion de la ressource en eau (4.1.3)	27 juin
Protection des vergers (4.1.5.)	27 juin
Ateliers de transformation et commercialisation (4.2.1)	27 juin, 30 janvier 2020
Investissements de préservation de la biodiversité (4.4.1)	27 juin
Agrotourisme (6.4.1.)	27 juin, 30 janvier 2020
Plantation de PPAM	Au fil de l'eau
Pass Elevage	12 octobre
Pass Expertise Bio	Dès que possible et avant le 30 sept.
Exonération taxe foncière	Délibération des mairies avant le 1 <sup>er</sup> oct.

## Pour en savoir plus

Pour tout besoin d'information sur votre cas, vous pouvez contacter :

### Productions Végétales

Florian DENARD

[tech.legumes@aveyron-bio.fr](mailto:tech.legumes@aveyron-bio.fr)

07 63 17 11 03

### Productions Animales

Delphine CUBIZOLLE

[elevage@aveyron-bio.fr](mailto:elevage@aveyron-bio.fr)

06 65 22 06 15

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

- ▶ [le guide des aides en AB](#), sur notre site internet
- ▶ [l'article sur le crédit d'impôt 2019](#), sur notre site internet
- ▶ [le site Web de l'Apaba](#), pour mieux connaître nos actions : [www.aveyron-bio.fr](http://www.aveyron-bio.fr)

Cordialement,  
L'équipe de l'Apaba

Domiciliation : CA Quercy Rouergue  
Agence Rodez-Centre - ☎ | 05 65 75 75 70  
Non assujettie à la TVA

Banque	Guichet	Compte	Clé
11206	00019	00026163260	27

Association reconnue  
d'intérêt général concourant à  
la défense de l'environnement  
naturel depuis  
le 12 décembre 2011

Agrément  
entreprise solidaire  
depuis  
le 10 juillet 2013

Association loi 1901  
Préfecture de Rodez  
J.O du 23 mai 1990

Siret  
438 568 818 00027  
Code NAF : 913 E  
Formation  
73120042412

Membre  
de la FNAB  
du Réseau CIVAM  
et du Pôle Bio  
Massif Central